

1976, est approuvée.

aux actes du Conseil d'Etat.

ARRÊTÉ
la convention conclue
de gériatrie et la fé-
volso des caisses-maladie

25 février 1976
LE CONSEIL D'ETAT,
22 quater, alinéa 5, de la
l'assurance en cas de
accidents, du 13 juin 1911

Arrête :
conclue entre l'hôpi-
et la fédération gene-
maladie, le 15 janvier
auvée.

ARRÊTÉ
la convention conclue
des pharmacies du
Genève et la fédération
des caisses-maladie

3 mars 1976
LE CONSEIL D'ETAT,
22 quater, alinéa 5, de la
l'assurance en cas de
accidents, du 13 juin 1911

Arrête :
conclue entre l'asso-
pharmacies du canton de
fédération genevoise des
le 26 février 1976, est

ARRÊTÉ
la convention conclue
canton et la fé-
volso des caisses-maladie

3 mars 1976
LE CONSEIL D'ETAT,
22 quater, alinéa 5, de la
l'assurance en cas de
accidents, du 13 juin 1911

Arrête :
conclue entre l'hôpi-
et la fédération genevoise
maladie, le 15 janvier 1976,

ARRÊTÉ
le plan d'aménagement
situé entre l'avenue des
la route du Pont-Butin,
la fabrique d'horlogerie
de Lancy

3 mars 1976
LE CONSEIL D'ETAT,
d'aménagement No
ressé par le département
publiques, le 22 janvier 1976;
du propriétaire intéres-

avis du Conseil municipal
de Lancy, du 25 fé-

ARRÊTÉ
relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire des communes de Belle-
vue, Céligny, Collex-Bossy, Genève
(section Petit-Saconnex), Genthod,
Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et
Versoix

Du 8 mars 1976

LE CONSEIL D'ETAT,
vu l'accord de la commission canton-
nale de nomenclature ;
vu l'accord des communes intéres-
sées ;
vu le règlement sur la désignation
des artères et la numérotation des bâ-
timents du 19 février 1975,

Arrête :
Il est donné les noms de :
1. Route de Lausanne, à l'artère can-
tonale faisant suite à la rue de Lau-
sanne, dès le chemin de l'Impératrice
et aboutissant au chemin de l'Ancien-
Péage (à l'entrée de Versoix) en pas-
sant sur le territoire des communes
de Genève, Pregny-Chambésy, Belle-
vue et Genthod.

2. Route de Suisse, à l'artère can-
tonale faisant suite à la route de Lau-
sanne, partant du chemin de l'Ancien-
Péage et aboutissant à la limite can-
tonale, y compris le tronçon sur la
commune de Céligny.

L'A.C.E. du 24 décembre 1963 (Ver-
soix), est complété dans ce sens.

3. Route de Pregny, à l'artère (en
partie cantonale) partant du chemin
de la Vie-des-Champs (Genève) et
aboutissant à la place de Chambésy
(Pregny-Chambésy).

4. Route des Fayards, à l'artère
cantonale, partant de la frontière
française — douane de Vircloup (Bel-
levue) et aboutissant à la route de
Lausanne (Versoix).

L'A.C.E. du 12 octobre 1962 est
abrogé; l'A.C.E. du 1er mars 1963
(Versoix) est modifié dans ce sens.

5. Route de Ferney, à l'artère can-
tonale, partant de la place des Nations
(Genève) et aboutissant à la fronti-
ère française, par le souterrain pas-
sant sous la piste de l'aéroport.

6. Chemin des Crêts-de-Pregny, à l'ar-
tère partant de l'Ancienne-Route
(Grand-Saconnex) et aboutissant au
chemin Palud (Pregny-Chambésy).

7. Chemin de Machéry, (lieu-dit) à
l'artère partant du chemin des Crêts-
de-Pregny (Grand-Saconnex) et aboutis-
sant au chemin du Joli-Bois (Pregny-
Chambésy).

8. Chemin de la Vie-des-Champs, à
l'artère partant de l'avenue de la Paix
(Genève) et aboutissant au chemin
des Crêts-de-Pregny (Grand-Saconnex
et Pregny-Chambésy) de part et d'au-
tre de l'avenue APPIA.

9. Chemin de l'Impératrice, à l'artère
partant de la rue de Lausanne (Ge-
nève) et aboutissant à la route de
Pregny (Pregny-Chambésy).

10. Route de Sauvigny, à l'artère can-
tonale, partant de la route de Suisse
(place Georges-MUSSARD), et aboutis-

tissant à la frontière française et à la
frontière vaudoise.

Ces nouvelles dispositions entreront
en vigueur le 1er avril 1976.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :
Jean-Paul GALLAND.

ANNUAIRE OFFICIEL 1976

Après l'élection récente des auto-
rités fédérales et municipales, l'An-
nuaire officiel de la République et
canton de Genève contiendra en outre,
comme celui de 1975, les numéros de
téléphone des services de l'administra-
tion cantonale.

La sélection téléphonique directe
permet d'atteindre ces services sans
l'intermédiaire des téléphonistes.

L'annuaire est complété par un
répertoire alphabétique des renseigne-
ments et des services administratifs et
par un index nominatif des fonction-
naires de l'Etat. Ces deux rubriques
comportent également les numéros de
téléphone.

L'annuaire officiel doit paraître au
début mars 1976 et peut être com-
mandé dès maintenant en versant la
somme de 16 F au compte de chèque
postal 12-7245, administration de l'An-
nuaire officiel.

Le chancelier d'Etat :
Jean-Paul GALLAND.

Conseil d'Etat

Profession d'agent
en fonds de commerce

Par arrêté du 8 mars 1976, le Con-
seil d'Etat a suspendu les effets de
son arrêté du 27 décembre 1968 auto-
risant M. Michel Hegl, 32, rue des Nol-
rettes, Genève, à exercer la profession
d'agent en fonds de commerce.

Le chancelier d'Etat :
Jean-Paul GALLAND.

Abonnez-vous à la
FEUILLE D'AVIS officielle

Grand Conseil

**LES PROCHAINES SEANCES
DU GRAND CONSEIL**

auront lieu
vendredi 19 mars 1976,
à 17 h et 20 h 30.

ELECTION

Conformément à l'article 111 du
réglement du Grand Conseil, une ins-
tance est ouverte en chancellerie de l'E-
tat au service du Grand Conseil, jusqu'à
vendredi 19 mars 1976, à 14 h, en
vue de l'élection :

- a) d'un juge au Tribunal de première
instance, en remplacement de
Jacques Droin, élu juge à la Cour
de justice ;
- b) d'un juge d'instruction, en rem-
placement de M. Robert Pagan, dé-
missionnaire pour le 30 avril 1976.

Cette élection figurera à l'ordre
du jour des séances du Grand Conseil
du 19 mars 1976.

Le président du Grand Conseil
Jules DUCRET.

**MEMORIAL DES SEANCES
DU GRAND CONSEIL**

Le Memorial existe depuis le 1976
passé. La collection complète
prend plus de 400 volumes. Dès
le Memorial renferme le compte rendu
intégral des débats du Grand Conseil.

On y trouve aussi les textes de
les élections, les rapports de la
Commission de grâce, la liste des natu-
ralisés et les candidats à la natura-
lisation, les interpellations, les moti-
ons, les résolutions, les pétitions, etc.

En vente au service des publica-
tions officielles, chancellerie d'Etat, le
Memorial coûte 4 F le numéro. L'abon-
nement pour 1976 (30 à 40 fasci-
cles) est fixé à 60 F. CCP 12-9177.

Le chancelier d'Etat
Jean-Paul GALLAND.

SCH
AGRIÉE

**AUTOS
- AUTO-RADIOS -
BATEAUX**

**AREA
Electricité**

**CAMI
MACHINES D**

Atelier principal : rue Marziano 10 Téléphone 43 59 20
Succursales : rue du 31 Décembre 29 Téléphone 36 01 12